



Les qualités naturelles au cœur de la nouvelle législature

En plaçant les qualités naturelles au cœur de son programme, le Conseil communal entend rappeler que malgré les difficultés actuelles, Val-de-Travers dispose des atouts nécessaires pour continuer d'aller de l'avant.

Précédant la présentation du budget 2017, le programme de la troisième législature de Val-de-Travers s'inscrit dans un contexte difficile. A l'image de nombreuses collectivités publiques, notre commune fait face à un net recul de ses recettes en raison du fort ralentissement économique. Val-de-Travers reste par ailleurs marquée par une faible évolution démographique. Si le risque d'un déclin semble écarté, il n'en demeure pas moins qu'en regard de ses infrastructures, elle doit continuer de viser une augmentation de sa population plus importante qu'aujourd'hui.

Côté économique, s'il se réjouit du renouveau constaté ces dernières années, le Conseil communal sait que ce dynamisme reste fragile et qu'il convient de soutenir et accompagner au mieux les projets des entreprises, quelle que soit leur taille. Il désire ainsi faciliter les démarches des acteurs économiques régionaux, tout en favorisant l'emploi local et la réinsertion professionnelle. Une attention importante reste accordée au commerce de proximité et au tourisme, qui contribuent à façonner une image vivante de Val-de-Travers.

Le Conseil communal a ainsi placé son programme sous le signe du développement démographique et économique. Tout en offrant une vue précise des délais auxquels les projets immobiliers en cours pourraient aboutir, l'exécutif propose des mesures visant à renforcer et favoriser l'attractivité de Val-de-Travers, qu'il s'agisse de mobilité, d'espaces publics, de vie locale et associative, d'éducation et de vie familiale, de qualité des prestations communales ou encore de fiscalité.

Pour conclure, notons que plusieurs mesures dépendent de facteurs sur lesquels le Conseil communal n'a pas, ou peu, la main. Mais c'est aussi parce que la marge de manœuvre est limitée qu'il importe d'utiliser celle-ci au mieux. Il s'agit de veiller à ce que l'action politique, au-delà d'assurer le bon fonctionnement des services, concentre ses efforts dans des projets réalistes, concrets et bénéfiques à l'entier de la collectivité.



Les qualités naturelles du Val-de-Travers dans leur dimension paysagère (21/26)

© Stéphanie Wenker

Echo des autorités

Un vote positif pour la nature et l'éolien

Le 25 septembre, le Conseil communal a pris connaissance avec satisfaction du résultat du vote portant sur la décision du Conseil général de modifier la zone de protection de la Montagne de Buttes.

La population de Val-de-Travers réaffirme ainsi, comme elle l'avait déjà fait deux fois en 2014, son soutien au développement d'un projet éolien raisonnable, intégrant un respect parti-

culier de la population et de la nature. Elle l'a fait cette fois dans le cadre d'une zone de protection, en tenant compte des attentes et expertises des associations actives dans le domaine de la protection de l'environnement.

Aujourd'hui, une demande de permis de construire pour le projet de la Montagne de Buttes a été déposée dans chacune des trois communes du Val-de-Travers. Trois oppositions doivent

encore être traitées selon les procédures habituelles, à savoir des séances de conciliation avec les opposants, puis les décisions des exécutifs communaux et ensuite d'éventuels recours.

Le Conseil communal profite de cette occasion pour remercier la population de Val-de-Travers de sa confiance dans ce dossier et va continuer de suivre son chemin dans le respect des processus démocratiques. Les premières constructions demanderont encore un peu de patience, mais le projet reste porté par des vents favorables.

Annonces

Soirée des Jeunes et Nouveaux retraités 2016

Déneigement

Afin de faciliter le déneigement et de limiter au maximum le risque de dégâts aux clôtures durant l'hiver, les propriétaires riverains des routes communales sont priés d'abaisser les barrières et d'enlever les piquets.

De plus, si le personnel fait tout son possible pour limiter au maximum les désagréments causés par la neige provenant du déneigement, il n'est toutefois pas partout possible d'éviter de pousser la neige sur le domaine privé. Dès lors, il est rappelé qu'en vertu du règlement de police du 14 septembre 2009, les propriétaires sont tenus d'accepter la neige enlevée de la route par le personnel en charge du déneigement (art. 3.19).

Afin de mieux faire connaître les prestations offertes aux retraités du Val-de-Travers, l'Agence AVS/AI de votre région organise une soirée d'information vendredi 18 novembre, à 17h30, à la Salle des spectacles de Couvet. De nombreuses institutions actives auprès de cette catégorie de la population seront présentes. Cette rencontre sera aussi l'occasion pour les associations se trouvant à la recherche de bénévoles de pouvoir faire découvrir leurs activités aux retraités souhaitant s'investir à l'avenir.

Dans le but de favoriser les échanges, chaque institution tiendra un stand et proposera un apéritif. Pour des questions d'organisation, il est bienvenu de s'inscrire en envoyant un courriel à GSR.Val-de-Travers@ne.ch ou par téléphone au 032 886 44 00. Nous nous réjouissons de vous accueillir à cette cinquième édition de la Soirée des Jeunes et Nouveaux retraités.

INFORMATIONS PRATIQUES

Arrêté concernant la circulation routière - Foire de Couvet

Foire de Couvet - 28 octobre 2016 - Arrêté de circulation routière du 12 mai 2009

Chaque dernier vendredi des mois de mai et d'octobre, à l'occasion des foires de printemps et d'automne de Couvet, des restrictions provisoires de circulation sont prises, à savoir : la circulation est interdite à tous les véhicules, de 05 h 00 à 20 h 00, dans les deux sens sur toute la longueur de la Grand-Rue.

Une déviation pour « Couvet Centre - Môtiers » est mise en place.

La rue et la place des Collèges sont également interdites à la circulation, de 05 h 00 à 20 h 00, dans les deux sens.

Le stationnement est interdit, de 05 h 00 à 20 h 00, des deux côtés, sur les rues suivantes: Chemin des Tilleuls, sur toute sa longueur, Emer-de-Vattel, sur toute sa longueur, Grand-Rue, sur toute sa longueur, Rue et place des Collèges, sur toute la surface, Rue du Preyél, du n° 1 au n° 5, Rue du Crêt-de-l'Eau, du n° 1 au n° 3, côté sud, Rue du Premier-Mars, du n° 3 au n° 5, côté sud.

Les véhicules en infraction à cet arrêté, gênant la circulation ou le bon déroulement de la manifesta-

tion, seront enlevés et mis en fourrière aux frais des contrevenants. Ils seront punis conformément à la législation fédérale ou cantonale.

Ludothèque du Val-de-Travers

Samedi du jeu ! 5 novembre de 13 h 30 à 17 h 00

Rendez-vous, comme chaque année à cette époque, au Centre sportif de Couvet.

Vous découvrirez nos nouveaux jeux, nos jeux géants, nos jeux d'adresse, de stratégie... Une magnifique occasion de passer un chouette après-midi ludique en compagnie des ludothécaires du Val-de-Travers !

Les parents sont responsables de leur(s) enfant(s).